Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260327-DELIB2026_029-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER) et Mickaël SEGUIN*

Secrétaire de séance : Philippe PLARD

DELIBERATION 029/2026 : DETERMINATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES EN VUE DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres/ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE de fixer les conditions de dépôt des listes des membres de la commission d'appel d'offres suivantes :**

- **Dépôt par mail à la mairie** (contact@valdarguenon.bzh)
- **Avant le lundi 20 avril 2026 à 12 heures.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

